

Fonds national en fiducie pour la formation en traitement thermique

Demande de remboursement des cours de formation et examens

Conformément aux Règles et Règlements du Fonds national en fiducie pour la formation en traitement thermique, toutes les réclamations doivent être envoyées dans les 90 jours suivant la fin du cours ou la confirmation de certification à :

**Conseil canadien du contrôle de la qualité, 119 Copernicus Blvd., Brantford ON N3P 1N4 À l'attention de :
Fonds national en fiducie pour la formation en traitement thermique**

Veillez indiquer les renseignements suivants :

- Reçus originaux
- Preuve de la réussite du cours ou de la certification
- En cas de réclamation concernant un déplacement et/ou un congé, la vérification de l'adresse actuelle sera exigée
- Renseignements bancaires pour dépôt direct

Date de la demande :	Date du cours ou de l'examen :
Nom du demandeur :	Six premiers chiffres du NAS : _____ * * *
Adresse du domicile :	
Ville :	Code postal :
Téléphone :	Section/syndicat local :
Nom et adresse de l'employeur actuel ou le plus récent :	
Cours/examen :	Durée (jours)
Fournisseur de la formation :	Lieu :
Frais de cours/d'examen :	\$
Déplacement : (reçus exigés - voir ci-dessus)	\$
Congé/hébergement (reçus exigés)	\$
Repas durant le congé (selon la convention locale)	\$
Montant total de cette réclamation	\$
Chèque libellé à l'ordre de :	DÉPÔT DIRECT : Renseignements requis - voir ci-dessous**
<p>**La copie d'un « chèque annulé » ou d'un formulaire d'« Autorisation de dépôt direct » de votre institution financière est exigée. Étant donné que le CCCQ n'est pas en mesure de conserver les renseignements bancaires dans ses dossiers, vous devrez fournir ces informations pour toute demande de dépôt direct adressée au Fonds de formation à l'avenir.</p> <p><i>Il est entendu que lorsque les frais de formation ou d'examen ont été remboursés par le Fonds de formation à un membre, ces frais ne sont plus déductibles d'impôt. Lorsqu'il remplit cette demande, le membre/demandeur accepte également de se conformer aux Règles et Règlements du Fonds national en fiducie de formation nationale en traitement thermique, notamment en ce qui a trait au remboursement de toute somme d'argent.</i></p>	
Signature des demandeurs :	
Approbation des fiduciaires : (Nom, signature et date)	
Fiduciaire	Fiduciaire

JAN 2024